

A

(N° 223.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 23 FÉVRIER 1842.

NATURALISATION ORDINAIRE.

*RAPPORT fait par M. HENOT, au nom de la commission des naturalisations,
sur la pétition de Jean-François Van den Berghe, rentier.*

MESSIEURS ,

Jean-François Van den Berghe est né à Hondschoote, département du Nord, en France, le 26 novembre 1784; il habite la ville de Dixmude depuis l'année 1802, et il aurait pu, conséquemment, jouir du bénéfice conféré par l'art. 133 de la Constitution, s'il avait fait, en temps utile, la déclaration qu'il prescrit : il paraît, au reste, que c'est par ignorance de son droit qu'il a négligé de faire cette déclaration.

Le pétitionnaire a épousé une femme belge, le 14 mai 1818; il a rempli honorablement, pendant plusieurs années, les fonctions de membre du bureau de bienfaisance de Dixmude, et il a toujours tenu une conduite honorable.

Les autorités consultées estiment qu'il est digne d'obtenir la naturalisation ordinaire qu'il sollicite.

Le rapporteur,
HENOT.

Le président,
DU BUS AÏNÉ.